

Demande de subvention
au Fonds communal pour le développement durable

Capteurs solaires thermiques

Nous vous prions de ne pas entreprendre de travaux ou d'acquisitions avant que notre accord de subvention ne vous soit parvenu.

Conditions pour l'octroi de la subvention

- L'installation est-elle annoncée à la Police des Constructions de la Ville de Renens ? oui non
Le bâtiment a-t-il été construit avant août 2014 ? oui non
Les panneaux chaufferont-ils de l'eau pour des installations de loisirs ? oui non
Les capteurs seront-ils neufs, textés et homologués par l'Institut für Solartechnik (SPF) ou l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) ? oui non

Coordonnées du demandeur

Nom

Prénom

Adresse

NPA et Localité

Téléphone

Email

Prestataire, Fournisseur

Nom

Prénom

Adresse

NPA et Localité

Téléphone

Email

Adresse du bâtiment

Adresse

NPA et Localité

Année de construction N° de parcelle

Travaux prévus du au

Date de la demande Signature

Par sa signature, le/la bénéficiaire accepte le Règlement communal et les Directives municipales régissant le Fonds pour le Développement Durable, en ligne sur renens.ch/subventions, et s'engage à fournir tous les documents nécessaires.

Documents à fournir après accord, pour finalisation

- Facture finale nominative
- Preuve de paiement (p.ex. facture avec mention « payée », extrait de compte bancaire)
- Coordonnées bancaires (no d'IBAN) : copie d'un extrait bancaire ou mention complète dans un e-mail

Signer et envoyer à : Centre technique communal, rue du Lac 14, case postale, 1020 Renens ou gudd@renens.ch

Ne pas remplir
Montant de la subvention